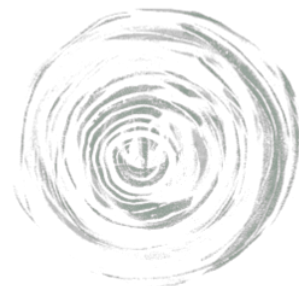


Juillet 2025

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR

Communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86)

**Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**



Stratégie bas-carbone



Énergie renouvelable



Hydraulique urbaine



Milieu naturel



Espace urbain



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Paysage



Assainissement
non collectif

Pièce 14 : Autre dépôt de fichier



Source : AEPE Gingko

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		Energiequelle 12, rue Alek Plunian 35136 Saint Jacques de la Lande
Bureau d’études		NCA environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	27/06/2025	Création du document
0.1	17/07/2025	Modifications
1	22/07/2025	Version finale

Enregistrement des versions :

Versions < 1	versions de travail
Version 1	version du document déposé
Versions > 1	modifications ultérieures du document

AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86) est constitué de 14 pièces différentes, afin de faciliter sa lecture.

Pièce 1 : Description du projet

Pièce 2 : Note de présentation non technique

Pièce 3 : Justificatif de maîtrise foncière

Pièce 4 : Parcelles du projet et informations liées

Pièce 5 : Étude d'impact sur l'environnement

Pièce 6 : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement et études spécifiques (étude paysagère, étude écologique, étude acoustique, etc.).

Pièce 7 : RNT de l'étude d'impact sur l'environnement

Pièce 8 : EDD et son RNT

Pièce 9 : Capacités techniques et financières

Pièce 10 : Autres pièces obligatoires ICPE

Pièce 11 : Plan à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000

Pièce 12 : Éléments graphiques, plans ou cartes

Pièce 13 : Plan d'ensemble et plans de masse

Pièce 14 : Autre dépôt de fichier

La présente pièce (14/14) du DDAE présente l'autre dépôt de fichier du projet de parc éolien du Tierfour sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....

3

CHAPITRE 1 : LETTRE DE DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

3

CHAPITRE 2 : SOMMAIRE DU DOSSIER DE DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DDAE)

5

CHAPITRE 3 : JUSTIFICATIFS DE TRANSMISSION DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’ÉTUDE D’IMPACT AUX COMMUNES 1

MOIS AVANT LE DÉPÔT DU DDAE

7

Chapitre 1 : LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



PARC EOLIEN LE TIERFOUR
12 rue Alek Plunian
35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Monsieur le Préfet de la Vienne
Préfecture de la Vienne
7 Pl. Aristide Briand
86000 POTIERS

Saint-Jacques-de-la-Lande, le 16/07/2025

Courrier transmis par téléprocédure

Objet : Dossier de demande d'Autorisation Environnementale – Projet éolien Le Tierfour (communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou – 86)

Monsieur le Préfet,

Je soussignée Catherine FAILLIET, Directrice Générale de la société Parc Eolien Le Tierfour, ai l'honneur de solliciter l'autorisation environnementale pour construire et exploiter le parc éolien Le Tierfour sur les communes de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE (86160) et VALENCE-EN-POITOU (86700), au titre des Installations Classées, rubrique n°2980-1.

Ce projet éolien, composé de 4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 200 m et de 2 postes de livraison, permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Loi de Transition Energétique, à savoir 40% d'énergies renouvelables électriques dans la production nationale en 2030.

En outre, le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2028 confirme les atouts de l'éolien terrestre en affichant des objectifs de déploiement pour atteindre entre 33,2 GW et 35,6 GW de puissance installée en 2028 contre 23,1 GW de puissance installée au 30 septembre 2024.

Dans le cadre de cette requête, et en application de l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement, nous vous demandons de prendre en considération, notre demande de dérogation au plan d'ensemble à l'échelle de 1/200^e indiquant les dispositions projetées de l'installation. En raison de l'emprise du parc éolien et afin de faciliter sa réalisation et sa lisibilité, ce plan d'ensemble a été réalisé à l'échelle de 1/1 000^e.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses considérations.

Pour la SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR

La Directrice Générale
Catherine FAILLIET



PARC EOLIEN LE TIERFOUR
SAS au capital de 5000 € _ RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian _ 35136 Saint-Jacques de la Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr

Chapitre 2 : SOMMAIRE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DDAE)

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86) est constitué de 14 pièces différentes, afin de faciliter sa lecture.

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3 : Justificatif de maîtrise foncière
- Pièce 4 : Parcelles du projet et informations liées
- Pièce 5 : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 6 : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement et études spécifiques (étude paysagère, étude écologique, étude acoustique, etc.).
- Pièce 7 : RNT de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 8 : EDD et son RNT
- Pièce 9 : Capacités techniques et financières
- Pièce 10 : Autres pièces obligatoires ICPE
- Pièce 11 : Plan à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000
- Pièce 12 : Éléments graphiques, plans ou cartes
- Pièce 13 : Plan d'ensemble et plans de masse
- Pièce 14 : Autre dépôt de fichier

Chapitre 3 : JUSTIFICATIFS DE TRANSMISSION DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT AUX COMMUNES 1 MOIS AVANT LE DÉPÔT DU DDAE



Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
A l'attention de Monsieur Bosseboeuf
1 place de la Mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Celle-Lévescault
A l'attention de Monsieur Leonet
2 rue Chincé
86600 Celle-Lévescault

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Voulon
A l'attention de Monsieur Latu
1 place André-Sénécheau
86700 VOULON

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Vivonne
A l'attention de Madame Bertaud
4 avenue de Bordeaux
86 270 Vivonne

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Madame la Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Valence-en-Poitou
A l'attention de Monsieur Bellin
8 rue Hemmor Couhé
86700 VALENCE-EN-POITOU

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Saint-Sauvant
A l'attention de Monsieur Chappet
1 place de la Mairie
86600 Saint-Sauvant

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Sommières-du-Clain
A l'attention de Monsieur Morisset
2 place de la Mairie
86160 SOMMIERES-DU-CLAIN

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Romagne
A l'attention de Monsieur Maury
9 Place du 8 mai 1945
86700 ROMAGNE

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Rom
A l'attention de Monsieur Pichon
7 Grand'rue
79120 Rom

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien Le Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de Marnay
A l'attention de Monsieur Chaplain
2 rue des écoles
86160 MARNAY

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr - www.energiequelle.fr



Mairie de La Ferrière-Airoux
A l'attention de Monsieur Coopman
30 rue Saint-Hilaire
86160 LA FERRIERE-AIROUX

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr – www.energiequelle.fr



Mairie de Magné
A l'attention de Madame Phelippon
11 rue Anatole-de-Briey
86160 MAGNE

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Madame la Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale



Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr – www.energiequelle.fr



Mairie de Brux
A l'attention de Monsieur Texier
4 rue de la Mairie
86510 Brux

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr – www.energiequelle.fr



Mairie de Anché
A l'attention de Madame Mousserion
1 Place Odile-Bibaud
86700 Anché

Le 11/06/2025, à Saint-Jacques de la Lande

Objet : Projet éolien du Tierfour, communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, transmission du RNT

Madame la Maire,

Dans le cadre de son activité de développement de projets éoliens, la société Energiequelle SAS s'est rapprochée des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur lesquelles elle projette de construire et d'exploiter le parc éolien du Tierfour.

Depuis 2018, des bureaux d'études spécialisés ont été missionnés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et notamment sa bonne insertion paysagère et environnementale. La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va donc déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture pour qu'il soit étudié par les services instructeurs.

Préalablement et conformément aux dispositions de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine FAILLIET
Directrice Générale

Votre contact :
Célia HERY
Cheffe de projet
06 27 58 47 72
chery@energiequelle.fr

SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR au capital de 5 000 €
RCS RENNES 853 913 507
Siège social : 12, rue Alek Plunian – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 36 77 40 – info@energiequelle.fr – www.energiequelle.fr

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777405890015

Référence :

Date de livraison : 16-06-25

861777405890015	P	Soumis aux conditions générales de transport	
		MAIRIE DE ANCHE	ENERGIEQUELLE
		Place Odile-Bibaud	12, RUE ALEX PLUNIAN
		35136	ST JACQUES DE LA LI
8°		185700	ANCHE
		FR:Réf :	Pays :FR
		Inscr.Part :	9h-11h / 15h-18h Ven : 9h-12h COLIS REMIS: 1
		Lun : 9h-12h / 15h-18h Mer :	DATE & H LIV. 16/06/25 H

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777405890275

Référence :

Date de livraison : 16-06-25

861777405890275	P	Soumis aux conditions générales de transport	
		MAIRIE DE CELLE-LEVESCAULT	ENERGIEQUELLE
		12 rue Chincé	12, RUE ALEX PLUNIAN
		35136	ST JACQUES DE LA LI
3°		185700	CELLE-LEVESCAULT FR:Réf :
		Inscr.Part :	Pays :FR
		Lun, Mer, Ven :	9h30-12h / 14h -17h30 Mer, Sam : 9h30-12h
		DATE & H LIV. 16/06/25	H

Affichage de la preuve de livraison du bon 8617777512338563

Référence : _____ Date de livraison : 16-05-25

8617777512338563	P	Soumis aux conditions générales de transport	
Mairie de Sommières-du-Clain		ENERGIEQUELLE	
12 place de la Mairie		112, RUE ALEX FLONIAN	
135116		ST JACQUES DE LA L	
106190		SOMMIERES DU CLAIN	
Instr. Part.		Paye : FR	
Livr. Mer :	Jeu :	Sh45-12h30 / 13h30	
		-17h30 / Mer, Ven :	
		DATE & H D	

Mairie de Sommières-du-Clain
16-05-25
Sommières-du-Clain

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777512338799

Référence :

Date de livraison : 16-06-25

861777512338799	P	Soumis aux conditions générales de transport		
		MAIRIE DE MARNAY	ENERGIEQUELLE	
		12 rue des écoles	132, RUE ALEX. PLUNIAN	
		13516	ST JACQUES DE LA L.	
		166160	MARNAY	FR:Rég: Pays: FR
		Instr. Part.	h / 16h-17h30	COLIS REMIS: 1
		Du Lundi au Vendredi : 0h50-12		DATE & H LIV: 16/06/25 H

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777512339056

Référence :

Date de livraison : 16-06-25

861777512339056	P	Soumis aux conditions générales de transport		
		MAIRIE DE VOULON	ENERGIEQUELLE	
		11 place André-Sénécheau	132, RUE ALEX. PLUNIAN	
		13516	ST JACQUES DE LA L.	
		166700	VOULON	FR:Rég: Pays: FR
		Instr. Part.	10h-12h	DATE & H LIV: 16/06/25 H
		Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi		

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777512339396

Référence :Date de livraison : 16-06-25

861777512339396	P	Soumis aux conditions générales de transport		REÇU LE
				16 JUIN 2025
MAIRIE DE SAINT-SAUVANT		ENERGIEQUELLE		
11 place de la Mairie		112, RUE ALEX PLUNIAN		
86600 ST SAUVANT	FR	35136 ST JACQUES DE LA L		MAIRIE DE SAINT-SAUVANT
Indst. Part.		Mar, Jeu : 14h-17h	COLIS REMIS : 1	
Lun, Ven : 9h-12h / 14h-17h			DATE & H LIV. 16/06/25	H

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777512339655

Référence :Date de livraison : 16-06-25

861777512339655	P	Soumis aux conditions générales de transport		
MAIRIE DE VIVONNE		ENERGIEQUELLE		
14 avenue de Bordeaux		112, RUE ALEX PLUNIAN		
86370 VIVONNE	FR	35136 ST JACQUES DE LA		
Indst. Part.		Mar, Jeu : 14h-17h	COLIS REMIS : 1	
Lun au Jeu : 8h-12h / 14h-17h			DATE & H LIV. 16/06/25	H

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777405889682

Référence :

Date de livraison : 16-06-25

861777405889682 : S : Soumis aux conditions générales de transport

Mairie de La Ferrière-Airoux : EMERGIEQUELLE

130 rue Saint-Hilaire : 112, RUE ALEX PLEUNIAN

35136 : ST JACQUES DES LA L

166180 : LA FERRIERE AIROUX Réf : Pays : FR

Instr. Part. : au Vendredi : 14h-17h

Colis remis : 1

du Lundi au Mardi, et du Jeudi : DATE & N LEV. : 16/06/25

Maguy FILLON

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777405889048

Référence :Date de livraison : 16-06-25

861777405889048	P	Soumis aux conditions générales de transport		
		MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE	ENERGIEQUELLE	
		11 place de la Mairie	12, RUE ALEX PLOUHAN	
			35136 ST JACQUES DE LA LI	
g		86160 CHAMPAGNE ST HIL	FRANCE	
		Insér. Part.	Ven. 8h45-12h/14h-17h	COLIS REMIS: 1
		Ouvert du Lun. au Ven 8h45-12h	DATE & H LIV. 16/06/25	M

Affichage de la preuve de livraison du bon 861777305503044

Référence :Date de livraison : 16-06-25

861777305503044	P	Soumis aux conditions générales de transport		
		MAIRIE DE MAGNE	IMPRIMERIE DU BIRON	
		11 rue Anatole de Brie	11 RUE DES BINTINAIS	
			35238 ROYAL CHATELON SO	
		86160 MAGNE	FRANCE	
		Insér. Part.	ax, Jeu, Ven : 8h30-12h	COLIS REMIS: 1
		Lun. 8h30-12h / 13h30-16h	DATE & H LIV. 16/06/25	M

Affichage de la preuve de livraison du bon 791777305501852

Référence :

Date de livraison : 17-06-25

791777305501852 : P

Soumis aux conditions générales de transport

MAIRIE DE ROM

12, RUE ALEX PLUMIAN

135136

ST JACQUES DE LA L

179120 ROM

PRIRÉE

INSTR. Part

DATE & H LIV. 17/06/25

COLIS REMIS

11.47 Hme BARATON